

Chef de service de sécurité incendie - SSIAP 3

PUBLIC VISE

- ✓ *Personnes postulant un emploi de Chef de Service de Sécurité Incendie en Etablissement Recevant du Public (ERP) ou en Immeuble de Grande Hauteur (IGH) devant justifier des Qualifications prévues par l'arrêté du Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 2 mai 2005 modifié).*

PRE-REQUIS

- ✓ *Être diplômé de niveau 4 ou validation des acquis, OU être titulaire du SSIAP 2 ou ERP 2 ou IGH 2*
- ✓ *Justifier de 3 ans d'expérience de la fonction,*
- ✓ *SST valide (moins de 2 ans),*
- ✓ *Aptitude médicale,*
- ✓ *Maîtrise de la langue française (lu, parlé, écrit)*

DUREE

- ✓ *30 jours soit 216 heures, hors examen et hors temps de déplacement*

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- ✓ *De 1 à 10 maximum*

CONDITIONS MATERIELLES

- ✓ *Installations techniques et pédagogiques du centre de formation agréé*
- ✓ *Règlementation complet France sélection*
- ✓ *Kutsch*

MOYENS PEDAGOGIQUES

- ✓ *Plateau technique avec un PC sécurité équipé d'un SSI*
- ✓ *Site adapté permettant les rondes de sécurité incendie*
- ✓ *Une aire de feu*
- ✓ *Local enfumé par des fumées froides et non toxiques*
- ✓ *Livret de cours*
- ✓ *Vidéos*

OBJECTIFS

- ✓ *Connaître et savoir utiliser les outils réglementaires.*
- ✓ *Savoir appliquer une méthodologie d'analyse.*
- ✓ *Analyser le risque incendie.*
- ✓ *Gérer un service de sécurité incendie.*

QUALIFICATIONS

- ✓ Diplôme SSIAP 3 (si réussite à l'examen final sous l'autorité du jury officiel composé de deux représentants du SDIS et deux chefs de services SSIAP 3 Actifs).

CONDITIONS DE VALIDATION

- ✓ Présence sur l'intégralité de la formation.
- ✓ Avoir satisfait aux tests / examens règlementaires de la formation.

Examen :

EVALUATION S.S.I.A.P. 3				
EPREUVES	THEME	DUREE	EVALUATION	REMARQUES
Ecrite 1	QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses à choix multiples)	40 min	Epreuve notée sur 20 Une note inférieure à 8 ne permet pas la délivrance du diplôme	Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.
Ecrite 2	Elaboration d'une notice technique de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1re ou de 2e catégorie. Le rendu portera sur : - la présentation générale du projet - la nature des travaux - les incidences administratives et techniques vis à vis de la commission de sécurité. - Notice descriptive précisant : - l'incidence éventuelle sur le classement initial - la nature des aménagements et matériaux utilisés - les renseignements concernant les dégagements - les renseignements relatifs aux nouveaux équipements ou installations (SSI, désenfumage, compartimentage, locaux à risques ...)	2 h 30	Epreuve notée sur 20 Une note inférieure à 8 ne permet pas la délivrance du diplôme	Les dossiers d'élaboration de notice de sécurité seront proposés par le président du jury. Les copies devront faire l'objet d'une correction par le président du jury ou par un préventionniste recyclé. L'épreuve se déroulera avec documents.
Orale	Après un temps de préparation de 15 minutes, les 2 chefs de service sécurité, sous couvert du président, interrogent le candidat, à partir de thèmes portant sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service sécurité. Le président de jury peut être amené à poser une ou plusieurs questions également.	15 min	Epreuve évaluée apte/inapte	L'épreuve se déroulera avec documents. Le jury devra pouvoir apprécier la capacité du candidat à exposer de manière synthétique, à dialoguer et argumenter à partir de ses connaissances personnelles et de tout texte ou document
Remarques	Les examinateurs de l'épreuve orale seront deux chefs de service de sécurité en fonction. Le président du jury pourra soit confier la correction des copies du rapport à un préventionniste recyclé ou les corriger pendant le déroulement de l'épreuve orale. Chaque candidat réalisera l'ensemble des épreuves quelles que soient les notes obtenues Le président du jury pourra désigner une personne chargée de surveiller les épreuves écrites. Seuls 12 candidats pourront se présenter à un même examen. L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation.			
Certification	L'épreuve orale doit conclure l'examen. Le QCM et l'élaboration de la notice technique de sécurité peuvent se dérouler dans n'importe quel ordre. Pour les épreuves écrites, la moyenne inférieure à 12 entraîne l'ajournement du candidat. Le candidat conserve pendant un an après la date de l'examen initial le bénéfice d'une note supérieure ou égale à 8. Le candidat conserve pendant un an après la date de l'examen initial le bénéfice de l'aptitude à l'épreuve orale. Le candidat peut pendant cette période repasser la ou les épreuves sans suivre de nouveau la formation. Dans ce cas, le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 10, et la moyenne des notes obtenues doit être supérieure ou égale à 12. Après cette période le candidat doit suivre une formation complète avant de se représenter à un examen.			

DELAIS D'ACCES ET DATES DE SESSIONS

- ✓ En cas d'indisponibilité, veuillez-vous référer au planning de notre site <http://exit-conseil.fr/> afin de connaître nos prochaines sessions de formation.

CONTENU DU PROGRAMME : 216h

➤ *Le feu et ses conséquences : 12h*

- *Le Feu*
- *Eclosion et développement du feu*
- *Comportement au feu*
- *Réaction et résistance au feu*
- *Mise en œuvre des moyens d'extinction*
- *Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie*

➤ *La Sécurité Incendie et les bâtiments : 65h*

- *Matériaux de construction*
- *Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment*
- *Etudes de plans*
- *Savoir se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie*
- *Outils d'analyse*
- *Trame d'analyse d'un projet de construction*

➤ *Règlementation incendie : 70h*

- *Organisation générale de la réglementation*
- *Expliquer l'ordonnancement de la réglementation*
- *Classement des bâtiments*
- *Classement d'un établissement en fonction de la réglementation*
- *Dispositions constructives et techniques*
- *Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments*
- *Moyens de secours*
- *Appliquer les obligations réglementaires en matière de moyens de secours et plus particulièrement en matière de système de sécurité incendie*
- *Visites*
- *Dispositions constructives, techniques et identification des installations de sécurité*
- *Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées*
- *Appliquer les obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public*

➤ *Gestion des risques 23h :*

- *Analyse des risques / Être capable d'identifier les situations de risques de déclenchements d'incendie et d'accidents corporels*
- *Réalisation des travaux de sécurité / Être capable d'assurer le suivi et le bon achèvement des travaux*
- *Documents administratifs / Connaître et mettre à jour les documents administratifs*

➤ *Conseil au Chef d'Établissement 6h :*

- *Information de la hiérarchie / Effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger un rapport*
- *Veille réglementaire / Savoir actualiser ses connaissances des textes applicables*

➤ *Correspondant des commissions de sécurité 6h :*

- *Commission de sécurité / Connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles*
- *Registre de sécurité / Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité*

- **Management de l'équipe de sécurité 26h :**
 - Organiser le service / Gestion du personnel et des moyens du service
 - Exercer la fonction d'encadrement / L'autorité dynamique
 - Notions de droit du travail / Le Code du Travail
 - Notion de droit civil et pénal

- **Budget du service de sécurité 8h**
 - Suivi budgétaire du service / Réalisation des budgets
 - Fonction d'achat / Savoir procéder à des achats
 - Fonction maintenance / Les contrats de maintenance des installations de sécurité

- **Evaluation : 3h25**
 - Epreuve écrite 1 : QCM de 40 questions (40 minutes)
 - Epreuve écrite 2 : rédaction d'une notice technique de sécurité (2h30)
 - Epreuve orale : jury (15 minutes par stagiaire)

- **Moyens Pédagogiques**
 - Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés
 - Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
 - Préparation au contrôle des connaissances au moyen d'exercices
 - Contrôle des connaissances, effectué en fin de stage
 - Support de formation remis à chaque stagiaire

- **Modalités de mise en œuvre**
 - Salle de formation permettant l'accueil de 15 personnes, SSI en fonction, vidéo-projection,
 - Aire de feu.
 - Un document de référence sera remis à chaque participant.

ACCESSIBILITE

Exit Conseil s'engage à respecter les dispositions en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap des ERP de type R – Une entrée est spécialement aménagée à cet effet et notre équipe vous accompagne au mieux lors de votre formation / visite.



TARIFS (CHEQUE UNIQUEMENT)

Tarif par Stagiaire : 4300.80€ HT – 5160.96€ TTC

Tarif de Groupes : Nous consulter



Taux de réussite SSIAP 3 sur l'année 2021 : Pas de session sur l'année

Suite de parcours et débouchés :

*Chef de Service de sécurité incendie SSIAP 3 Responsable sécurité et sûreté globale Cette formation pourra être complétée utilement par un Titre Responsable Sécurité Sûreté développé par l'ESSE :
www.ess-e.fr*

Responsable de centre : Jennifer EGO 06 22 71 60 51

Responsable Pédagogique : Ferdinand GAWU 06 21 02 00 60